

Délibération n° CM-2023-12-001

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 14 décembre 2023 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilles LURTON, Le Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 8 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2023

Membres présents : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, M. Serge BESSEICHE, Mme Sophie LEPRIZÉ, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSSES, M. Christophe BASTIDE, Mme Tiphaine RENARD, Mme Clarisse BÉCHU, M. Florian BIGAUD, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, Mme Annie CAILLIBOTTE, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Caroline CRANCE, Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT, M. Emmanuel FEIGE, M. Pascal FLAUX, M. Jacques HARDOIN, Mme Anna KHELIF-JOURNÉ, M. Frédéric LAMBERT, M. Florian LEMÉE, Mme Anne-Laure MOREAU, M. Hubert SENE, Mme Pierrette TRONEL, M. Yann-Erwan TURCAS, Mme Sophie BEAUDOUT, Mme Anne-Claire CLAVIER, Mme Anne LE GAGNE, M. Victor RICHARD, Mme Rozenn SAGET, M. Edouard VAURY

Pouvoirs :

Mme Céline ROCHE à M. Christophe BASTIDE

M. Arthur BUSNEL à M. Hubert SENE

Mme Sophie DANINO-SOISSON à M. Abel KINIÉ

M. Armel DE LESQUEN à M. Guillaume PERRIN

Mme Catherine KRAUSS à Mme Isabelle DUPUY

Mme Sophie LAUDE à M. Nicolas BELLOIR

Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ à M. Frédéric LAMBERT

M. Johann LEUX à Mme Tiphaine RENARD

Secrétaire de séance : Anna KHELIF-JOURNÉ

1 - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur BELLOIR

Le vote du budget primitif est **l'acte majeur** par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année.

Le budget 2024 doit permettre de mettre en œuvre les politiques publiques de la municipalité présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Il s'inscrit dans un contexte économique incertain marqué par une inflation persistante dont les conséquences se font sentir sur les coûts de l'énergie et des matériaux ainsi que sur les mesures nationales s'appliquant aux fonctionnaires territoriaux.

Malgré les fortes contraintes qui pèsent sur nos finances, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique ambitieuse d'investissements, respectueuse de l'environnement, qui se traduit par les projets suivants :

- La poursuite de la restauration du domaine de la Briantais.
- La construction des réserves et les études du Musée Maritime.
- Un effort important en faveur des équipements sportifs : études pour la salle de gymnastique du complexe Henri Lemarié et début de construction de la salle de la Découverte.
- Les travaux de voirie dont la réfection du Boulevard Douville et des rues Dinan / Broussais.
- La déclinaison du plan vélo.
- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (voirie, assainissement, effacements de réseaux, espaces verts, plantation d'arbres...).
- Les opérations d'aménagement urbain dont le nouveau programme national de rénovation urbaine (secteurs Lorette, Flaudais-Patton, Etrier-Marville, Découverte...).
- Les travaux dans les écoles et les crèches.
- Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments et la modulation de l'éclairage public.
- Les travaux de couverture de l'Hôtel de Ville.

Afin de financer ce programme d'investissement, la Ville recherche activement des subventions auprès de ses partenaires et met tout en œuvre pour contenir les effets du contexte inflationniste sur ses dépenses de fonctionnement pour préserver son autofinancement.

Le rapport ci-dessous détaille très précisément le projet de budget 2024.

L'article L2312-3 du CGCT stipule que les budgets des communes de plus de 10 000 habitants sont votés soit par nature, soit par fonction. La Ville de Saint-Malo vote son budget par nature avec une modalité de vote par chapitre.

A l'occasion du vote du budget, l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Il est proposé de retenir le maximum de 7,5 % sachant que le règlement budgétaire et financier vient préciser les modalités d'application de ce type de virement de crédits.

Le Budget Primitif 2024 se compose du budget principal et de trois budgets annexes.

Comme il est voté en décembre, le BP 2024 du budget principal et des budgets annexes ZAC et Palais du Grand Large ne comprend ni la reprise des résultats 2023, ni les restes à réaliser. Cette reprise s'effectuera en cours d'année 2024 par le vote d'un budget supplémentaire.

En raison de la fin de la concession du port des Sablons, le budget annexe du port sera uniquement un budget de liquidation dont le vote n'aura lieu que début 2024 afin de pouvoir reprendre les résultats 2023.

Globalement, tous budgets confondus, les dépenses diminuent de - 8 % (- 5,4 % sans le port). Cette baisse provient du budget ZAC en raison du changement de comptabilisation des stocks et des crédits importants concernant Lorette en 2023.

Budget	Norme comptable	BP 2023	BP 2024	Taux d'évolution
Fonctionnement		103 943 541 €	98 343 620 €	-5,4 %
Budget Principal Ville	M57	83 062 792 €	86 358 748 €	4,0 %
Budget ZAC	M57	16 944 000 €	11 379 472 €	-32,8 %
Budget Port	M4	3 278 149 €	vote en 2024	
Budget PGL	M4	658 600 €	605 400 €	-8,1 %
Investissement		58 642 656 €	51 247 214 €	-12,6 %
Budget Principal Ville	M57	38 296 653 €	42 590 455 €	11,2 %
Budget ZAC	M57	18 724 000 €	8 131 159 €	-56,6 %
Budget Port	M4	1 229 503 €	vote en 2024	
Budget PGL	M4	392 500 €	525 600 €	33,9 %
Total général		162 586 197 €	149 590 834 €	-8,0 %

BUDGET PRINCIPAL

Le volume total du budget principal s'élève à **128 949 203 €** répartis comme suit :

Budget principal	BP 2023	BP 2024	Evolution
Section de fonctionnement	83 062 792,00 €	86 358 748,00 €	+ 4,0 %
Section d'investissement	38 296 653,00 €	42 590 455,00 €	+ 11,2 %
Total	121 359 445,00 €	128 949 203,00 €	+ 6,3 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Evolut° en %	Poids en % 2024
Atténuations de charges	138 000 €	261 050 €	89,2 %	0,3 %
Produits des services et du domaine	8 902 615 €	7 852 448 €	-11,8 %	9,1 %
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	10 830 000 €	10 819 000 €	-0,1 %	12,5 %
Fiscalité locale	48 685 600 €	50 820 980 €	4,4 %	58,8 %
Dotations, subventions et participations	12 977 480 €	14 592 260 €	12,4 %	16,9 %
Autres produits de gestion courante	1 191 347 €	1 539 090 €	29,2 %	1,8 %
Recettes de fonctionnement courantes	82 725 042 €	85 884 828 €	3,8 %	99,5 %
Produits financiers	13 500 €	10 000 €	-25,9 %	0,0 %
Produits exceptionnels	7 000 €	7 000 €	0,0 %	0,0 %
Reprise sur provisions				
Recettes réelles de fonctionnement	82 745 542 €	85 901 828 €	3,8 %	99,5 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	317 250 €	456 920 €	44,0 %	0,5 %
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	83 062 792 €	86 358 748 €	4,0 %	100,0 %

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,8 % (+ 8,8 % en 2023), principalement grâce aux recettes fiscales.

1.1. La fiscalité (chapitres 73 et 731 : 61 639 980 €)

En M57, la fiscalité se divise en deux chapitres : le chapitre 73 regroupe la fiscalité reversée (principalement par l'agglomération) et le chapitre 731 comprend la fiscalité locale (les taxes perçues par la commune).

Dans leur ensemble, les recettes fiscales progressent de 3,6 % et peuvent se décomposer ainsi :

- La fiscalité directe communale (70 %) qui progresse de 5,3 %.
- La fiscalité indirecte communale (12 %) en baisse de 1,1 %.
- La fiscalité reversée (18 %) qui reste stable (- 0,1 %).

1.1.1. La fiscalité directe

Depuis 2021, la Ville a pris acte du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (19,90 %) qui est venu s'ajouter au taux communal (26,13 %) pour aboutir au nouveau taux (46,03 %).

Dans la mesure où le produit généré par ce taux était supérieur à celui d'avant la réforme, un coefficient correcteur vient désormais chaque année réduire le produit de la taxe foncière d'un peu moins de 7 % (soit une réduction d'environ 2,6 M € en 2024).

2024 sera la première année d'application de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 45 % adoptée par une délibération du 21 septembre 2023. Le produit de cette majoration est estimé à environ 2 M € (pour rappel une prévision identique figurait au BP 2023 car la collectivité pensait adopter cette majoration en cours d'exercice comme le prévoyait la loi).

La législation en vigueur prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales à hauteur de l'inflation constatée fin novembre. Cet indicateur n'était pas connu à la date de bouclage du budget mais l'estimation de l'INSEE de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établissait à + 4,5 % fin octobre.

Par prudence l'hypothèse retenue pour 2024 a été fixée à 4 % et les prévisions ont été différenciées suivant les types de locaux :

- Valeurs locatives s'appliquant à la taxe foncière et à la taxe d'habitation des résidences secondaires : + 4 %
- Evolution des bases physiques de la taxe foncière sur les logements (en prenant en compte les retours à impositions après exonération) : + 1 %
- Valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels : 1 %.
- Evolution des bases des établissements industriels : 2 %.

Ainsi, le produit prévisionnel pour chacune des taxes est le suivant :

Taxes	BP 2023	BP 2024	Écart /BP 2023 en €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6 530 000 €	6 928 000 €	+ 398 000 €
Taxe sur le foncier bâti	34 400 000 €	36 200 000 €	+ 1 800 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	220 000 €	211 000 €	- 9 000 €
TOTAL	41 150 000 €	43 339 000 €	+ 2 189 000 €

1.1.2. La fiscalité indirecte

Elle se décompose comme suit :

Taxes	BP 2023	BP 2024	évolution
Taxe addit. droits de mutation	4 500 000 €	4 200 000 €	-6,7 %
Taxe sur la conso finale d'électricité	1 200 000 €	1 250 000 €	4,2 %
Droits de place	437 000 €	456 200 €	4,4 %
Prélèv. sur prod. des jeux	1 125 000 €	1 200 000 €	6,7 %
Taxe locale sur la publicité extérieure	250 000 €	300 000 €	20,0 %
Autres impôts locaux ou assimilés	23 600 €	45 780 €	n.s.
Total fiscalité indirecte	7 535 600 €	7 451 980 €	-1,1 %

Les prévisions sont en diminution de -1,1 %.

Les droits de mutation suivent les évolutions du marché immobilier et sont donc particulièrement volatils. Après avoir atteint un niveau record en 2022 (5,6 M €), une forte baisse de -23 % est constatée sur les 10 premiers mois de l'année portant estimation du produit 2023 à 4,2 M €. C'est ce même montant qui a été retenu pour la prévision 2024.

Le produit des jeux du casino a quasiment retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire, ce qui permet de porter la prévision à 1,2 M €.

L'évolution de la taxe sur l'électricité et des droits de place est estimée à un peu plus de 4 %.

La taxe locale sur la publicité extérieure a connu d'importantes variations ces dernières années en raison du décalage de certains encaissements sur plusieurs exercices. La prévision 2024 correspond au produit attendu suite au recensement des enseignes effectué en 2023.

1.1.3. La fiscalité reversée

Taxes	BP 2023	BP 2024	évolution
Attribution de compensation	9 690 000 €	9 690 000 €	0,0 %
Dotation de solidarité communautaire	1 065 000 €	1 059 000 €	-0,6 %
Reversement du prélèvement sur les paris hippiques	75 000 €	70 000 €	-6,7 %
Total fiscalité reversée	10 830 000 €	10 819 000 €	-0,1 %

L'attribution de compensation (AC) versée par Saint-Malo Agglomération devrait rester stable à 9 690 000 € en 2024 en prenant en compte les derniers montants arrêtés par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est prévue pour un montant de 1 059 000 € conformément aux derniers chiffres communiqués par l'agglomération.

Depuis 2023, la fiscalité reversée fait l'objet d'un chapitre budgétaire dédié comprenant, outre l'AC et la DSC, le reversement issu des paris hippiques. Ce dernier était auparavant perçu sur le même compte que le produit des jeux du casino.

1.2. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74 : 14 592 260 €)

De BP à BP, ce chapitre est en hausse de 12,4 %. A périmètre constant (en neutralisant les recettes de la CAF pour la petite enfance dont une partie était imputée en produits des services au BP 2023), l'augmentation s'établit à + 4,3 %.

Dotations	BP 2023	BP 2024	Evolution en €
Dotation forfaitaire	8 640 000 €	8 681 000 €	41 000 €
Dotation nationale de péréquation	1 470 000 €	1 482 000 €	12 000 €
Sous-total DGF	10 110 000 €	10 163 000 €	53 000 €
Compens. perte de taxe addit. droits mutations	7 000 €	10 000 €	3 000 €
Etat - Compens.exon. des taxes foncières	1 810 000 €	1 920 000 €	110 000 €
Etat - Compens.exon. des taxes d'habitation		137 000 €	137 000 €
Sous-total compensations fiscales	1 817 000 €	2 067 000 €	250 000 €
FCTVA	95 000 €	110 000 €	15 000 €
Dotation générale de décentralisation	4 100 €	6 600 €	2 500 €
Subventions département	192 000 €	192 000 €	0 €
Subventions Sécurité sociale	653 080 €	1 791 710 €	1 138 630 €
Dotation de recensement	9 700 €	10 000 €	300 €
Dotation pour les titres sécurisés	45 000 €	70 500 €	25 500 €
Autres dotations et participations	51 600 €	181 450 €	129 850 €
Total dotations et participations	12 977 480 €	14 592 260 €	1 614 780 €

Depuis que la ville ne perçoit plus la dotation de solidarité urbaine, la DGF est constituée d'une dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation :

- Le montant notifié 2023 de dotation forfaitaire (8 681 328 €) sert de base à la prévision 2024. Selon la version actuelle de la loi de finances, la dotation

forfaitaire ne fera pas l'objet d'écrêtement et elle devrait donc évoluer comme la population DGF.

- La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Sa prévision est augmentée de 12 000 € conformément au montant perçu en 2023.

La réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels (mesure décidée dans le cadre du plan de relance) a entraîné la création d'une dotation de compensation dont le montant perçu en 2023 (1,9 M €) est reconduit pour 2024.

L'instauration de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires implique automatiquement la perte du produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants. L'article 25 du projet de loi de finances pour 2024 prévoit la création d'une compensation correspondant au produit perçu en 2023. Ce montant n'étant pas encore connu lors de la préparation du budget, la compensation a été estimée sur la base du produit 2022, soit 137 000 €.

Le FCTVA de fonctionnement est en progression, en corrélation avec les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie.

Les subventions du département concernent le fonctionnement du conservatoire (180 000 €) et les crèches (12 000 €).

Les recettes de la CAF connaissent une forte augmentation qui provient d'un effet de périmètre (1 058 000 € ont été prévus à tort en produits des services au BP 2023, ce qui a été rectifié en DM1) et d'une progression des subventions (+ 80 000 €).

L'article 58 du projet de loi de finances pour 2024 revoit les modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés, ce qui devrait se traduire par une hausse de la dotation perçue par la ville (+ 25 500 €).

Les autres dotations et participations sont un agrégat de plusieurs comptes regroupant les participations aux frais d'entretien des espaces verts des lotissements, les subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de l'Etat (DRAC, dispositif petit déjeuner, élections européennes, contrat de ville, fonds Chêne).

1.3. Les produits des services et autres produits de fonctionnement courant

1.3.1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 7 852 448 €)

Article	BP 2023	BP 2024	Evolution en €
7018 - Autres ventes de produits finis	42 000 €	42 000 €	0 €
70311 - Concessions dans les cimetières	180 000 €	180 000 €	0 €
70312 - Redevances funéraires	10 500 €	500 €	-10 000 €
70321 - Droits de station. & locat. - voie publ.	13 000 €	13 200 €	200 €
70322 - Dts station. & locat. port. & fluvial	30 000 €	32 000 €	2 000 €
70323 - Redevances d'occup. dom. publ. communal	180 082 €	212 058 €	31 976 €
70328 - Autres droits de stationnement et de location	770 000 €	659 000 €	-111 000 €
70383 - Redevance de stationnement	1 680 000 €	1 780 000 €	100 000 €

Article	BP 2023	BP 2024	Evolution en €
70384 - Forfait de post-stationnement	250 000 €	450 000 €	200 000 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	203 725 €	212 725 €	9 000 €
704 - Travaux	1 500 €	1 500 €	0 €
7062 - Redev. et droits des services culturels	340 620 €	413 360 €	72 740 €
70631 - Redev. et droits des services sportifs	202 000 €	202 000 €	0 €
70632 - Redev. et droits des services de loisirs	10 100 €	10 470 €	370 €
7066 - Redev. et dts des services à caractère social	1 529 729 €	486 170 €	-1 043 559 €
7067 - Redev. & dts des services- péri-scolaires et d'enseignement	1 792 220 €	2 073 700 €	281 480 €
706888 - Autres prestations de services	65 600 €	67 800 €	2 200 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	21 000 €	22 025 €	1 025 €
70843 - Mise à dispo pers. facturée aux CCAS	721 600 €	394 900 €	-326 700 €
70846 - Mise à dispo pers. facturée aux GFP	51 400 €	47 600 €	-3 800 €
70848 - Mise à dispo pers. facturée aux autres organismes	88 000 €	91 700 €	3 700 €
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes	538 250 €	180 851 €	-357 399 €
70873 - Remboursement de frais par les CCAS	61 030 €	65 630 €	4 600 €
70876 - Remboursement de frais par l'EPCI	61 994 €	56 994 €	-5 000 €
70878 - Par des tiers	23 815 €	101 815 €	78 000 €
7088 - Autres produits d'activités annexes	34 450 €	54 450 €	20 000 €
Total produit des services et du domaine	8 902 615 €	7 852 448 €	-1 050 167 €

De BP à BP, ce chapitre diminue de – 11,8 %. En retirant les recettes CAF inscrites à tort sur ce chapitre au BP 2023 pour 1 058 000 €, les produits des services restent stables (+ 0,1 %).

On peut ainsi souligner, dans cette catégorie, les recettes les plus significatives :

- ♦ 180 000 € au titre des concessions des cimetières et des columbariums.
- ♦ 212 058 € pour les redevances d'occupation du domaine public (+ 31 976 €).
- ♦ 659 000 € au titre de la redevance fixe d'occupation du domaine public des parcs de stationnement en enclos (- 111 000 €).
- ♦ 1 780 000 € pour les redevances de stationnement (+ 100 000 €).
- ♦ 450 000 € pour le forfait de post-stationnement (+ 200 000 €).
- ♦ 212 725 € pour les autres redevances et recettes qui comprennent notamment les occupations temporaires du domaine public des chantiers (157 500 €), la concession GRDF, les redevances du mobilier urbain ou encore les droits d'utilisation de la piste d'essais de la ZAC du Routhouan.
- ♦ Les droits d'entrées ou inscriptions relatifs aux services culturels : 413 360 €
 - dont 213 360 € au titre des inscriptions des familles, entrées des concerts ou participations des communes pour le conservatoire,
 - dont 73 000 € au titre des droits d'entrées du mémorial d'Alet et du manoir Jacques Cartier,

- dont 70 000 € au titre des droits d'entrée des expositions (dont 50 000 € pour l'exposition Lee Miller),
 - dont 57 000 € au titre des droits d'inscription à la médiathèque.
- ◆ Les droits d'entrée ou d'usage d'équipements sportifs : 202 000 €
 - Salles de sports : 152 500 €,
 - Equipements de plein air : 49 500 €.
 - ◆ Les participations des familles pour les crèches : 486 170 €.
 - ◆ Les participations des familles pour la restauration scolaire (1 570 000 €) et pour l'accueil de loisirs (496 000 €).
 - ◆ Les recettes liées aux mises à disposition de personnel : 394 900 € provenant du CCAS, 47 600 € de Saint-Malo Agglomération et 91 700 € du COS et de Saint-Malo Sports Loisirs. Les recettes en provenance du CCAS diminuent pour deux raisons : le transfert de la petite enfance a entraîné une baisse mécanique des refacturations du personnel mutualisé avec la ville et l'adhésion du CCAS au service commun de la DMRN fait qu'il remboursera directement sa part à l'agglomération à compter de 2024 (auparavant, la ville prenait à sa charge les parts ville et CCAS puis se faisait rembourser par le CCAS).
 - ◆ 180 851 € au titre des écritures inter-budgets : refacturation aux budgets annexes des frais d'administration générale (50 851 €) et remboursement des charges de personnel affecté aux budgets annexes (130 000 €). Ces deux lignes diminuent en raison de l'arrêt du budget annexe du port et des changements de modalités de calcul des frais d'administration générale.

1.3.2. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 1 539 090 €)

Les loyers représentent 760 884 €, en hausse de 93 342 €.

Une recette de mécénat est attendue à hauteur de 150 000 € pour l'exposition Lee Miller.

Les redevances des concessionnaires concernent principalement la DSP des campings avec une part fixe de 106 950 € et une part variable estimée à 57 000 €.

La redevance sur l'énergie hydraulique est en forte hausse (+ 65 000 €) en raison de son mode de calcul qui dépend du niveau de consommation électrique des 3 principaux sites de la ville avec un décalage de versement d'un an.

Parmi les produits divers de gestion courante, on retrouve principalement les récupérations de charges sur des biens communaux (211 836 €), les refacturations auprès des concessionnaires (remise en état des tranchées pour 45 000 €), la redevance d'occupation des locaux payée par l'hôpital (80 400 €) ou les redevances de la Sainte-Ouine (24 150 €) et des distributeurs de boissons (5 000 €).

On y retrouve également les recettes auparavant considérées comme exceptionnelles mais se retrouvant sur ce compte en M57 comme les remboursements suite à des dégradations de panneaux de signalisation (6 200 €) ou les ventes de petits matériels (5 000 €).

Article	BP 2023	BP 2024	Evolution en €
752 - Revenus des immeubles	667 542 €	760 884 €	93 342 €
755 - Débits et pénalités perçus	300 €	300 €	0 €
756 - Libéralités reçues		150 000 €	150 000 €
75813 - Redevances versées par les concessionnaires	184 665 €	164 850 €	-19 815 €
75814 - Redevances sur l'énergie hydraulique	15 000 €	80 000 €	65 000 €
7584 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	2 600 €	2 600 €	0 €
75888 - Autres produits de gestion courante	321 240 €	380 456 €	59 216 €
Total autres produits de gestion courante	1 191 347 €	1 539 090 €	347 743 €

1.3.3. Les autres recettes (chapitres 042, 76, 77 et 78)

Le chapitre 76 correspond aux produits des dividendes perçus sur nos participations (10 000 €).

En M57, les recettes exceptionnelles (chapitre 77) comprennent uniquement les mandats annulés sur exercices antérieurs (7 000 €).

Sont inscrites au chapitre 042 les recettes suivantes : 130 000 € pour les travaux réalisés en régie, 50 000 € pour la gestion des stocks des certificats d'économie d'énergie et 276 920 € pour l'amortissement de certaines subventions d'équipement.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement augmentent de 4 %. La hausse des dépenses réelles de fonctionnement est limitée à + 1 %.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolut° en %	Poids en %
Charges à caractère général	22 803 951 €	20 630 478 €	-9,5 %	23,9 %
Charges de personnel	43 815 200 €	46 176 064 €	5,4 %	53,5 %
Atténuations de produits	60 500 €	55 500 €	-8,3 %	0,1 %
Autres charges de gestion courante	9 159 998 €	9 593 499 €	4,7 %	11,1 %
Charges financières	1 561 000 €	1 820 000 €	16,6 %	2,1 %
Dépenses de fonctionnement courantes	77 400 649 €	78 275 541 €	1,1 %	90,6 %
Charges exceptionnelles	37 000 €	67 000 €	81,1 %	0,1 %
Dotations aux provisions	608 720 €	515 000 €	-15,4 %	0,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	78 046 369 €	78 857 541 €	1,0 %	91,3 %
Virement à la section d'investissement	1 144 127 €	3 149 062 €	175,2 %	3,6 %
Dotations aux amortissements	3 872 296 €	4 352 145 €	12,4 %	5,0 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	83 062 792 €	86 358 748 €	4,0 %	100,0 %

2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011 : 20 630 478 €)

Ce chapitre retrace les crédits alloués aux directions de la Ville pour leur fonctionnement quotidien. Ces dépenses connaissent une baisse de – 9,5 % par rapport au BP 2023.

L'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 nous a amené à effectuer un important travail de vérification des imputations des dépenses durant toute l'année, entraînant de nombreuses réimputations entre les différents comptes au sein des charges à caractère général. C'est pourquoi les comparaisons avec 2023 seront indiquées uniquement lorsque les comptes n'ont pas connu de modifications majeures.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Les fluides représentent 3 266 190 € et connaissent une diminution importante (- 2 516 079 €) même si leur montant reste encore supérieur à celui de 2022. Les crédits pour l'eau (356 540 €) et le gaz (1 174 600 €) varient assez peu alors que ceux pour l'électricité (1 735 050 €) baissent fortement grâce au plan de sobriété mise en place et à la baisse des tarifs.
- Les contrats de prestations de services : 2 849 088 € dont le contrat de restauration scolaire pour 1 780 000 €, la rémunération du délégataire du stationnement, les crèches (Safran et Emeraude), les prestations de traitements des nids de goélands, de gestion des animaux ou de dératisation...
- Les achats de fournitures (entretien, petit équipement, administratives, scolaires, matériaux...) : 2 021 004 €
- L'entretien des terrains (espaces verts et cimetières) : 1 637 804 € (+ 10,8 %)
- Les contrats de maintenance : 1 142 391 €
- Les locations immobilières : 909 710 € (dont 532 000 € pour la redevance domaniale des parkings en enclos). Ce poste diminue de – 20,7 % dans la mesure où la location du Palais Grand Large pour certaines manifestations (Etonnants Voyageurs, Quai des Bulles, Classique au Large) ne sera plus assurée par la ville mais par les associations, leurs subventions étant augmentées d'un montant équivalent (314 500 €).
- L'entretien de la voirie et des réseaux : 827 381 €
- Les combustibles et carburants : 672 950 € (- 0,5 %)
- Les frais de nettoyage des locaux : 657 530 € (+ 5,5 %)
- Les assurances : 389 855 € (+ 9,4 %)
- L'entretien des bâtiments : 357 925 €
- Les frais de télécommunications : 271 100 € (- 11,1 %)

2.2. Les charges de personnel (chapitre 012 : 46 176 064 €)

Le crédit total affecté aux richesses humaines atteint 46 176 064 €, en progression de 5,4 % par rapport aux prévisions 2023 (+ 2,36 M €).

La majeure partie de cette augmentation (1,44 M €) est liée à des mesures qui s'imposent à la collectivité, parmi lesquelles :

- L'augmentation du point d'indice en année pleine.
- La hausse du taux de la CNRACL.
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024.
- La revalorisation des bas de grilles en année pleine.
- Les élections européennes.
- Le recrutement de nageurs sauveteurs pour pallier l'absence des CRS.
- Les cotisations d'assurance statutaire (augmentation du point d'indice et du taux de cotisation).
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) et les avancements d'échelons.

La collectivité doit aussi faire face, comme l'ensemble du territoire national depuis la crise sanitaire, à une augmentation des arrêts maladie (+ 310 900 €). De plus, un montant supplémentaire de 152 350 € doit être pris en compte en raison d'une insuffisante valorisation du transfert de personnel de la petite enfance en 2023.

Retraitée de ces éléments, l'augmentation des charges de personnel est de 452 717 €, soit + 1 %.

2.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 9 593 499 €)

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 9 593 499 €, connaissent une hausse de 4,7 %. A périmètre constant (en isolant les subventions augmentées pour la prise en charge de la location du Palais du Grand Large), il s'agit en réalité d'une hausse limitée à 1,3 % (+ 119 000 €).

Article	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
Bourses	25 520 €	40 000 €	14 480 €	56,7 %
Prix	6 000 €	6 000 €	0 €	0,0 %
Indemnités de fonction	390 000 €	393 000 €	3 000 €	0,8 %
Frais de mission et de déplacement	10 000 €	10 000 €	0 €	0,0 %
Cotisations de retraite	44 000 €	54 000 €	10 000 €	22,7 %
Cotisations de sécurité sociale	110 000 €	112 000 €	2 000 €	1,8 %
Formation	14 500 €	3 000 €	-11 500 €	-79,3 %
Cotisations fonds de fin de l'allocation de fin de mandat	800 €	800 €	0 €	0,0 %
Créances admises en non valeur	20 000 €	15 000 €	-5 000 €	-25,0 %
Créances éteintes	15 000 €	15 000 €	0 €	0,0 %
Autres contributions obligatoires	1 036 500 €	1 071 600 €	35 100 €	3,4 %
Subv. de fonct. GFP de rattachement		17 000 €	17 000 €	
Subvention CCAS	2 025 000 €	1 913 000 €	-112 000 €	-5,5 %

Article	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
Subvention budgets annexes	265 600 €	151 400 €	-114 200 €	-43,0 %
Subvention à des entreprises	981 234 €	950 000 €	-31 234 €	-3,2 %
Subvention autres personnes de droit privé	4 017 606 €	4 332 190 €	314 584 €	7,8 %
Droits d'utilisation – informatique en nuage		3 000 €	3 000 €	
Autres redevances pour concessions, brevets, licences...	188 908 €	309 559 €	120 651 €	63,9 %
Autres charges diverses de gestion courante	9 330 €	196 950 €	187 620 €	2010,9 %
Total	9 159 998 €	9 593 499 €	433 501 €	4,7 %

Les bourses en faveur de la culture et de la jeunesse augmentent de 14 480 €.

Les prévisions des créances éteintes ou admises en non-valeur sont en baisse de - 5 000 €.

Les **autres contributions obligatoires** (1 071 600 €) comprennent principalement le forfait versé pour le fonctionnement des écoles privées.

Une subvention de 17 000 € sera versée à l'agglomération pour le cofinancement d'une étude sur la qualité de l'air.

Les **subventions versées au CCAS** s'établissent à 1 913 000 € (soit les mêmes montants que ceux versés en 2023) réparties ainsi :

- 68 000 € au titre du reversement d'une partie des concessions des cimetières.
- 515 000 € au titre des subventions aux associations à caractère social.
- 1 330 000 € de subvention d'équilibre : ce montant sera ajusté en DM1 une fois connus les résultats 2023 définitifs du CCAS.

La subvention d'équilibre au budget annexe Palais du Grand Large s'établit à 151 400 €, en diminution de 114 200 € en raison notamment des bons résultats d'exploitation qui entraînent une hausse de la redevance variable versée par le délégataire.

Les subventions aux entreprises (950 000 €) concernent essentiellement le délégataire des théâtres pour lequel le contrat prévoyait une participation dégressive.

Enfin, les **subventions aux associations** s'élèvent à 4 332 190 € (+ 314 584 €). A périmètre constant (hors locations du Palais du Grand Large), les crédits 2024 sont identiques à ceux de 2023. Néanmoins, les subventions ont été calculées au plus juste en prenant en compte les contraintes budgétaires et la situation financière des associations.

Les dépenses relatives aux droits d'auteurs (SACEM, droits à l'image...) et aux droits d'usage des logiciels dont la Ville n'a pas acquis les licences s'élèvent à 309 559 €.

Les autres charges de gestion courante (196 950 €) comprennent à compter de 2024 l'indemnisation des places de parkings neutralisées à la demande de la ville (190 000 €) pour les agents ou l'évènementiel.

2.4. Les charges financières (Chapitre 66 : 1 820 000 €)

Les charges financières sont évaluées à 1 820 000 € et sont en augmentation de 16,6 %.

Après avoir bénéficié de taux très bas durant de nombreuses années entraînant une baisse continue des frais financiers de 2013 à 2021, l'augmentation brutale des taux d'intérêts depuis le début de l'année 2022 produit pleinement ses effets à compter de l'exercice 2023.

Les charges financières se décomposent ainsi :

- Les intérêts des emprunts antérieurs à 2023 : 1 490 000 €
- Les intérêts des emprunts souscrits en 2023 : 310 000 €
- Une provision pour hausse des taux : 60 000 €
- Les intérêts de la ligne de trésorerie : 10 000 €
- Les intérêts courus non échus : - 50 000 €

2.5. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67 : 67 000 €)

Avec l'application de la M57, les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) comprennent uniquement les titres annulés sur exercices antérieurs : 67 000 € dont 40 000 € au titre du reversement de 30 % du crédit d'impôt pour les manifestations artistiques de qualité.

2.6. Les dotations aux provisions (Chapitre 68 : 515 000 €)

Les dotations aux provisions comprennent les provisions habituelles pour la Route du Rhum (500 000 €) et pour les créances douteuses (15 000 €).

2.7. Les opérations d'ordre (chapitre 023 et 042)

Ces opérations correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant d'assurer le financement des investissements.

Les dotations aux amortissements et autres écritures d'ordre sont prévues pour un montant de 4 352 145 €.

Le virement à la section d'investissement atteint 3 149 062 € (1 144 127 € au BP 2023).

3. LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2024 s'établit à 60 121 626 €, en hausse de 1 836 319 € par rapport à l'année dernière.

Il convient de rappeler que la ville a récupéré l'encours de la dette du CCAS dans le cadre du transfert de la petite enfance, ce qui représente un montant de 640 054 € en fin d'année. Ainsi, l'augmentation de l'encours de dette à périmètre constant s'établit à + 1 196 264 €.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours de la dette ainsi que la décomposition de l'annuité de la dette entre intérêts et remboursement du capital :

	Intérêts 6611	Capital	Annuité prévisionnelle	Encours au 1er janvier
BP 2024	1 810 000 €	7 184 000 €	8 994 000 €	60 121 626 €
BP 2023	1 526 000 €	7 646 000 €	9 172 000 €	58 285 307 €
BP 2022	766 000 €	7 660 000 €	8 426 000 €	58 945 114 €
BP 2021	858 800 €	7 375 000 €	8 195 038 €	62 318 797 €
BP 2020	982 000 €	8 282 500 €	9 227 604 €	64 600 914 €
BP 2019	1 182 800 €	7 674 260 €	8 734 948 €	66 273 499 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement au budget primitif 2024 s'élèvent à 42 590 455 €, soit un montant en hausse de 11,2 %.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
20 - Immobilisations incorporelles	3 628 455 €	3 591 168 €	-1,0 %	8,4 %
204 - Subventions d'équipement versées	1 028 568 €	985 575 €	-4,2 %	2,3 %
21 - Immobilisations corporelles	3 624 275 €	7 446 900 €	105,5 %	17,5 %
23 - Immobilisations en cours	19 092 105 €	20 053 892 €	5,0 %	47,1 %
Dépenses d'équipement brut	27 373 403 €	32 077 535 €	17,2 %	75,3 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000 €	- €	-100,0 %	0,0 %
16 - Emprunts	9 646 000 €	9 184 000 €	-4,8 %	21,6 %
26 - Participations	180 000 €	- €	-100,0 %	0,0 %
27 - Autres immobilisations financières	50 000 €	50 000 €	0,0 %	0,1 %
Dépenses réelles d'investissement	37 259 403 €	41 311 535 €	10,9 %	97,0 %
040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections	317 250 €	456 920 €	44,0 %	1,1 %
041 - Opérations patrimoniales	720 000 €	822 000 €	14,2 %	1,9 %
Total dépenses d'investissement	38 296 653 €	42 590 455 €	11,2 %	100,0 %

1.1. Les dépenses d'équipement brut

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses qui contribuent à accroître le patrimoine de la Ville : frais d'études, acquisitions de matériels, logiciels ou de terrains, travaux et subventions d'équipement... Les dépenses d'équipement sont prévues pour 32 077 535 € sur le budget principal, en augmentation de 17,2 % par rapport à 2023 (27 373 403 €).

Ces dépenses se répartissent comme suit, selon la nomenclature fonctionnelle M57 (affectation des dépenses par activité) :

➤ **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 10 709 912 €**

○ **Culture et patrimoine : 7,09 M €**

- Musée maritime : 3 330 500 € d'études et de travaux pour les réserves et 1 000 000 € d'études de programmation pour le nouveau projet de musée.
- La Briantais : 1 465 000 € pour le château (travaux du clos-couvert, études et travaux des façades).
- Remparts (rejointoiement et travaux d'étanchéité) : 700 000 €
- Musées et archives (acquisitions et restaurations des collections, travaux Mémorial d'Alet, logiciel de billetterie, mobilier) : 117 000 €
- Travaux dans la cathédrale et les églises (gros entretien des cloches et des orgues) : 80 000 €
- Médiathèque (matériels, livres anciens, signalétique, contrôle d'accès, numérisation des documents...) : 59 800 €
- Chemin d'accès du Petit Bé (40 000 €) et consolidation de la fortification d'Alet (40 000 €).
- Restaurations de monuments historiques : 75 000 €
- Conservatoire et ses annexes : 33 000 € de travaux de contrôle d'accès, 30 000 € d'achat d'instruments de musique, 7 800 € d'installations et de matériels divers.
- Salle de musiques actuelles (remplacement des issues de secours) : 40 000 €

○ **Sports et Jeunesse : 3,62 M €**

- Salle de sports de la Découverte (acquisition en VEFA, études pour les aménagements) : 1 839 800 €
- Création d'une salle de gym dans le complexe Henri Lemarié (études) : 380 000 €
- Stades : 479 400 € dont Marville (réfection et agrandissement des courts de tennis, remplacement d'une haie, arrosage, réparation des tribunes, aménagements paysagers), Francis Lemarié (éclairage LED du terrain synthétique, pare ballons, aménagements paysagers), Henri Lemarié (aménagements paysagers), hippodrome (bungalows, tribunes), matériels et outillages.
- Aménagement des abords du parc de glisse : 204 858 €
- Salles de sport : 82 700 €
- Pôle jeunesse (rafraichissement des locaux, projet micro-folies, matériels) : 177 200 €
- Véhicules pour les directions des sports et enfance jeunesse (autolaveuse, minibus et berline électrique) : 125 000 €
- Subventions d'équipement aux associations sportives (dont 91 193 € pour les activités nautiques) : 140 154 €
- Accès aux plages (murs, mains courantes, escaliers, panneaux...) : 71 500 €
- Création d'un terrain de basket 3x3 : 40 000 €

➤ **Aménagement des territoires : 10 706 947 €**

- **Services communs : 190 300 € dont 175 000 € pour le PLU.**
- **Espaces verts urbains : 1 473 600 €**
 - Restauration du domaine de la Briantais : 79 400 € pour des études de programmation, un diagnostic faune et flore et 15 000 € de réparation des murs de clôture.
 - Travaux récurrents (réhabilitation des parcs, travaux liés aux problèmes de racines, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, travaux d'accompagnement de voirie, sécurisation des aires de jeux, remplacement des bancs...) : 451 000 €
 - Programme de plantations d'arbres et d'arbustes : 80 000 €
 - Gestion du patrimoine arboré et reconquête de la nature en ville : 110 000 €
 - Opérations spécifiques (espaces verts et aire de jeux boulevard Tréhouart, plantation et désimperméabilisation rue des Cosnes et boulevard de Rochebonne, place du Manoir et rue Petite Pâture) : 152 000 €
 - Renouvellement des véhicules et matériels : 454 600 € dont un poids-lourd, un camion benne, un fourgon cabine, une tondeuse autoportée...
- **Eclairage public : 3 588 200 €**
 - Opération exceptionnelle de renouvellement de 4000 foyers lumineux en LED permettant d'atteindre 70 % du parc en LED : 2 564 000 €
 - Renouvellement de lanternes : 100 000 €
 - Grosses réparations suite à vandalisme ou accidents : 265 000 €
 - Mise en conformité avec les postes EDF : 53 000 €
 - Effacements de réseaux (boulevard Douville, rue de Briselaine et rue de l'Etang) : 456 200 €
 - Suppression des boules de réverbères (50 000 €) et mise en conformité classe A (50 000 €).
- **Opérations d'aménagement urbain : 5 315 447 €**
 - NPNRU (secteurs Etrier et Marville) : 859 907 €
 - PUP Découverte (aménagements autour du projet Intermarché) : 750 000 €
 - Aménagement avenue de Lorette : 480 000 €
 - Axe aquarium-Balue-Marne (giratoire Doutreleau / Patton, carrefour Lorette / Godest) : 210 000 €
 - Réorganisation des espaces professionnels de l'hippodrome : 455 000 €
 - Secteur Flaudais-Patton (acquisition, travaux mur Néréides) : 390 000 €
 - PUP Etrier-Marville (projet Cadence) : 250 000 €
 - Voie verte rues Maurice Callame / Charles Fouré : 75 000 €
 - Travaux divers d'urbanisme (raccordements ERDF, clôture, démolitions...) : 240 000 €
 - PUP Talards : 166 260 €
 - Zone humide de Rothéneuf : 120 000 €
 - PUP Rosais : 115 000 €
 - Rue de la Chaussée : 67 000 €
 - Etude de programmation parking du Davier : 50 000 €
 - Provisions pour acquisitions foncières : 897 000 €
 - Etudes diverses d'urbanisme : 60 000 €

- **Parc privé de la ville : 69 400 €** dont 40 000 € de gros entretien du patrimoine communal locatif et 15 000 € de réfection des logements de l'école Legatelois.
- **Actions en faveur du littoral et sécurité : 70 000 €** dont 50 000 € de réparation du mur de clôture chemin des Cordiers et 20 000 € pour des interventions (cales, escaliers, garde-corps...).

➤ **Transports (voirie) : 3 817 720 €**

- Aménagement des rues Dinan / Broussais : 1 500 000 €
- Voie verte des Talards : 486 020 €
- Voie verte rue Pierre de Coubertin : 415 000 €
- Aménagement du boulevard Douville : 97 000 €
- Travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 650 000 €
- Renouvellement de véhicules de voirie (tracteur de 130 CV) : 150 000 €
- Circulations douces : abris vélos, divers aménagements et zones de circulation apaisée) : 110 000 €
- Equipements de voirie (feux tricolores, panneaux de signalisation, jalonnement, bornes, barrières...) : 188 500 €
- Travaux d'accompagnement des concessionnaires : 60 000 €
- Etudes diverses : 45 000 €
- Pont sur les écluses (barrière écluse du Naye) : 42 000 €
- Travaux d'accessibilité : 50 000 €
- Ouvrages d'art : 20 000 €

➤ **Enseignement – Formation : 1 419 630 €**

- Travaux divers dans les écoles (sécurité, ravalement, faux plafonds, sol, éclairages, interphones, serrures...) : 256 000 €
- Travaux de désimperméabilisation cour d'école Legatelois : 250 000 €
- Travaux de menuiseries extérieures dans les écoles : 150 000 €
- Rénovation énergétique de l'école primaire de Rocabey (études) : 150 000 €
- Ecole maternelle de Rocabey (rénovation des sanitaires et travaux de peinture) : 110 000 €
- Contrat de chauffage dans les écoles (garantie P3) : 82 850 €
- Plan informatique dans les écoles (75 000 €) et travaux de câblage informatique (30 000 €)
- Etude sur les accueils de loisirs : 60 000 €
- Cuisine centrale et restaurants scolaires (traitement acoustique, matériel et mobilier des offices, chaises insonorisantes) : 118 000 €
- Projet de réhabilitation de l'ex-CMPP (travaux de démolition et de clôture) : 15 000 €
- Mobiliers des écoles : 37 800 €
- Dotations aux écoles (ancienne Caisse des Ecoles) : 6 500 €

➤ **Environnement : 625 150 €**

- Propreté urbaine : 516 850 € dont une balayeuse de voirie (250 000 €), une remorque agricole (65 000 €), 2 caissons (32 000 €), une autolaveuse (15 000 €) et des corbeille (95 000 €).
- Mise en sécurité des falaises : 40 000 €
- Formalisation d'un plan de gestion des espaces naturels sensibles à Rothéneuf : 30 000 €
- Gestion différenciée (Grand Bé) et renaturation plage du Minihic : 28 000 €
- Matériel de sensibilisation au développement durable : 10 000 €

➤ **Action économique : 699 700 €**

- La subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large : 525 600 €
- Halles de Paramé et Saint-Servan (éclairage LED) : 141 000 €
- Décoration réutilisables pour les unions commerciales : 20 000 €
- Travaux de raccordements électriques des emplacements de vente ambulante : 10 000 €

➤ **Hygiène et sécurité : 367 400 €**

- Travaux et poteaux pour la défense incendie : 130 000 €
- L'acquisition d'équipements pour la police municipale (véhicule, matériel centre de supervision urbain, radios, téléphonie, terminaux de verbalisation électronique, caméras piétons, gilets pare-balles) : 106 500 €
- La pose de caméras de vidéo-protection : 90 000 €
- Sanitaires publics : 30 000 €
- Plages (postes de secours) : 10 000 €

➤ **Social : 1 031 500 €**

- Maison des 1000 jours (études, travaux et mobilier) : 517 000 €
- Rénovation de la crèche Turpin : 335 000 €
- Etudes pour l'extension de la halte-garderie Bougainville : 72 000 €
- Matériels pour les crèches : 23 200 €
- Maison de la Famille (aménagement de bureaux, stores) : 17 000 €

➤ **Services généraux : 2 699 576 €**

- Les travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville (dont 225 000 € pour la réfection de la couverture) : 287 500 €
- La poursuite du programme des travaux d'accessibilité : 300 000 €
- Le renouvellement récurrent des matériels informatiques et de téléphonie, l'acquisition de licences de logiciels et les équipements réseaux (fibre optique) : 486 288 €
- L'acquisition de moyens d'impression : 222 250 €
- Le renouvellement des véhicules (un fourgon nacelle, un fourgon plateau, 2 fourgonnettes et vélos électriques...) : 286 000 €
- Schéma directeur immobilier, usages et énergies : 100 000 €

- L'attribution de compensation versée à SMA pour le renouvellement du réseau d'eau pluviale : 180 928 €
- Acquisition de chalets et de décorations de Noël : 103 000 €
- Le renouvellement des matériels et du mobilier des services : 95 400 €
- Acquisition de matériels d'éclairage et de spectacle (dont une scène à 70 000 €) : 86 800 €
- Les études pour le transfert du complexe technique : 80 000 €
- Site du Bois Aurant (lignes de vie, menuiseries, porte sectionnelle, centrale d'aspiration...) : 77 600 €
- Les travaux et acquisitions dans les maisons de quartiers : 76 400 €
- La mise en sécurité électrique des établissements recevant du public (65 000 €), le remplacement d'alarmes et de centrales anti-intrusion (15 000 €), provisions pour divers études et travaux (64 000 €).

1.2. Remboursement du capital de la dette

Il s'agit du remboursement contractuel des capitaux empruntés pour 7 184 000 € et d'un crédit destiné à procéder à des opérations de gestion active de la dette (remboursement anticipé temporaire par exemple) pour 2 000 000 €.

Article	BP 2023	BP 2024
1641 - Remboursement du capital des emprunts	5 349 200 €	6 015 000 €
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	2 296 800 €	1 169 000 €
Sous-total remboursement du capital	7 646 000 €	7 184 000 €
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	2 000 000 €	2 000 000 €
Total chapitre 16	9 646 000 €	9 184 000 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Poids en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 500 000 €	3 503 000 €	0,1 %	8,2 %
13 - Subventions d'investissement reçues	3 100 896 €	4 671 892 €	50,7 %	11,0 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 262 334 €	24 861 356 €	2,5 %	58,4 %
27 - Autres immobilisations financières	50 000 €	50 000 €	0,0 %	0,1 %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 647 000 €	1 181 000 €	-28,3 %	2,8 %
Sous-Total opérations réelles	32 560 230 €	34 267 248 €	5,2 %	80,5 %
040 - Opér. d'ordre de transfert entre section	3 872 296 €	4 352 145 €	12,4 %	10,2 %
041 - Opérations patrimoniales	720 000 €	822 000 €	14,2 %	1,9 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 144 127 €	3 149 062 €	175,2 %	7,4 %
Sous-Total opérations d'ordre	5 736 423 €	8 323 207 €	45,1 %	19,5 %
Total recettes d'investissement	38 296 653 €	42 590 455 €	11,2 %	100,0 %

2.1. L'autofinancement (7 044 287 €)

Chapitre		BP 2023	BP 2024	évol° en %	évol° en valeur
D023	Virement de la section de fonctionnement	1 144 127 €	3 149 062 €	175,2 %	2 004 935 €
D042	Dotations aux amortissements	3 872 296 €	4 352 145 €	12,4 %	479 849 €
R042	Travaux en régie et amt des subventions	-317 250 €	-456 920 €	44,0 %	-139 670 €
Total autofinancement		4 699 173 €	7 044 287 €	49,9 %	2 345 114 €

L'autofinancement prévisionnel, composé du virement de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements, connaît une augmentation de près de 50 % grâce à la progression des recettes et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

2.2. Les cessions d'immobilisations (chapitre 024 : 1 181 000 €)

Il s'agit des prévisions des produits de cessions.

2.3. Les recettes de dotations et fonds divers (chapitre 10 : 3 503 000 €)

Il s'agit des recettes suivantes :

Article	BP 2023	BP 2024
10222 - F.C.T.V.A.	2 500 000 €	2 500 000 €
10226 - Taxe d'aménagement	1 000 000 €	1 000 000 €
10251 - Dons et legs en capital		3 000 €
Total chapitre 10	3 500 000 €	3 503 000 €

Le montant du FCTVA varie en fonction du niveau des investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement est évaluée à 1 M €.

Des dons à hauteur de 3 000 € sont attendus pour le musée.

2.4. Les subventions et participations (chapitre 13 : 4 671 892 €)

Article	BP 2023	BP 2024
Etat et établissements nationaux	684 000 €	1 019 466 €
Régions	157 000 €	
Départements	800 000 €	734 375 €
Communes		85 000 €
GFP de rattachement	50 000 €	
Autres établissements publics locaux	65 428 €	178 569 €
Autres	423 468 €	2 188 982 €
Amendes de radars automatiques et de police	230 000 €	260 000 €
Dotation de soutien à l'investissement local	691 000 €	205 500 €
Total chapitre 13	3 100 896 €	4 671 892 €

Les subventions inscrites au BP 2024 sont en forte hausse et se composent de :

- 1 864 982 € de participations d'urbanisme pour les PUP Aristide Briand, Découverte, Talards, Etrier-Marville-Triquerville, Rosais et Fontaine aux Pèlerins.
- 1 000 000 € pour les réserves (département et DRAC).
- 395 500 € pour les travaux de clos-couvert de la Briantais (DRAC et DSIL).
- 316 000 € de la CAF pour les travaux de la crèche Turpin et de la Maison des 1000 jours.
- 209 000 € du département pour le boulevard Douville.
- 198 229 € du fonds Chêne pour le schéma directeur immobilier et l'étude de réhabilitation thermique de Rocabey.
- 123 569 € de participation de l'hôpital pour les travaux et équipements de la cuisine centrale.
- 109 237 € de l'ANRU pour le secteur Marville.
- 85 000 € de participation du budget ZAC pour le giratoire de Lorette.
- 55 000 € du Syndicat Départemental d'Energie pour l'installation de lanternes.
- 25 375 € du département pour le projet Micro-Folies.
- 12 000 € de bonus écologique pour l'acquisition de véhicules électriques.
- 10 000 € de l'Etat pour la restauration des collections du musée.

Enfin, le produit des amendes de police (versement national), est estimé à 260 000 € conformément au montant encaissé en 2023.

2.5. L'emprunt d'équilibre

Article	BP 2023	BP 2024
1641 - Emprunts en euros	22 262 334 €	22 861 356 €
16449 - Op. afférentes opt ^o tirage ligne trésorerie	2 000 000 €	2 000 000 €
Total chapitre 16	24 262 334 €	24 861 356 €

Alors que les dépenses d'équipement progressent de 4,7 M €, l'emprunt d'équilibre n'augmente que de 599 022 € grâce à la progression de l'autofinancement et des subventions perçues.

Ainsi, l'emprunt d'équilibre du BP 2024 s'élève à 24 861 356 € dont 2 564 000 € d'avances remboursables « intracting » venant financer l'effort de renouvellement des foyers lumineux (éclairage public).

Sans cette opération exceptionnelle, l'emprunt d'équilibre serait inférieur à celui du BP 2023.

BUDGETS ANNEXES

1. ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	5 386 710,63 €	
66	Charges financières	14 600,00 €	
70	Produits des services domaines		3 413 713,00 €
042	Opé d'ordres de transferts entre sections	5 963 561,30 €	7 951 158,93 €
043	Opé d'ordres de transferts section fonct	14 600,00 €	14 600,00 €
Total section de fonctionnement		11 379 471,93 €	11 379 471,93 €
16	Emprunts	180 000,00 €	2 167 597,63 €
040	Opé d'ordres de transferts entre sections	7 951 158,93 €	5 963 561,30 €
Total section d'investissement		8 131 158,93 €	8 131 158,93 €

Ce budget regroupe plusieurs ZAC. Les opérations réelles (donnant lieu à encaissements ou décaissements) s'élèvent à 5 581 310,63 € avec la répartition suivante par ZAC :

ZAC	Dépenses réelles	Recettes réelles
Général de Gaulle – Bois Aurant	271 051,64 €	
La Houssaye	2 166 601,90 €	
Campus	1 588 570,41 €	
Caserne de Lorette	1 228 791,68 €	3 413 713,00 €
Frais d'administration générale	131 695,00 €	
SOUS-TOTAL	5 386 710,63 €	3 413 713,00 €
Annuité de la dette	194 600 €	
Emprunts		2 167 597,63 €
TOTAL OPERATIONS RELLES	5 581 310,63 €	5 581 310,63 €

Les écritures de stocks représentent 5 963 561,30 € en dépenses et 7 951 158,93 € en recettes.

La réalisation d'acquisitions et d'aménagements importants sur la ZAC Lorette a nécessité de mobiliser un emprunt de 5 M € sur l'exercice 2021. Les cessions réalisées en 2022 et 2023 ont permis de rembourser intégralement cet emprunt.

2. PORT DE PLAISANCE

En raison de la fin de la concession du port des Sablons au 31 décembre 2023, le budget annexe du port sera un simple budget de liquidation adopté en début d'année 2024.

3. PALAIS DU GRAND LARGE

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	368 390,00 €	
66	Charges financières	237 010,00 €	
75	Autres produits de gestion courante		454 000,00 €
77	Produits exceptionnels		151 400,00 €
Total section de fonctionnement		605 400,00 €	605 400,00 €
13	Subventions d'investissement reçues		525 600,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	130 000,00 €	
16	Emprunts	385 600,00 €	
Total section d'investissement		525 600,00 €	525 600,00 €

Le budget annexe Palais du Grand Large enregistre toutes les dépenses et recettes afférentes à cet équipement dont celles relatives au BEA et à la délégation de service public confiée à la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ».

Le budget 2024 prévoit 120 000 € de travaux d'investissement pour la mise en conformité des robinets d'incendie armés.

Les subventions du budget principal nécessaires à l'équilibre de ce budget annexe s'élèvent à 151 400 € en fonctionnement et 525 600 € en investissement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 27 novembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le budget de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus (budget principal et les budgets annexes ZAC et Palais du Grand Large).

DECIDE

- L'attribution des subventions figurant à l'état annexe B1.7 du document budgétaire conformément à l'article L2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales.
- L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 151 400 € et d'une subvention d'investissement de 525 600 € du budget principal vers le budget annexe Palais du Grand Large.

PRECISE

- Que le présent budget porte détermination des besoins de la collectivité au sens du Code des Marchés Publics.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toutes les autorisations administratives et d'urbanisme relatives aux investissements prévus au budget 2024.

ADOpte

Par 37 voix POUR

6 voix CONTRE (Mme BEAUDOUT S - Mme CLAVIER A - Mme LE GAGNE A - M. RICHARD V - Mme SAGET R - M. VAURY E)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour Le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Olivier PERNET

Le Secrétaire de séance,
Anna KHELIF-JOURNÉ